

# COMITÉ DES FÊTES (CDF) DE SAINT AUBIN SUR MER

## RÉFLEXIONS ET PISTES D'ACTION

(intégrant les débats lors de la réunion « AG » du samedi 10 octobre 2020)

---

Il a été rappelé que les animations – qu’elles soient le fait du Comité des fêtes ou d’autres associations – étaient un point essentiel pour la visibilité de Saint-Aubin-sur-Mer en tant que station balnéaire (et pour une labellisation en tant que telle), mais aussi de la sociabilité et la convivialité pour les habitants.

Il a été également dit qu’une grande partie des animations concernaient la saison estivale – essentiellement les deux mois d’été – or les habitants permanents de Saint-Aubin souhaitent également bénéficier [de plus] d’animations – et cela pose aussi le problème de la disponibilité des bénévoles pendant les grandes vacances.

Des points essentiels (*ci-après*) ont été soulevés : ils doivent impérativement être débattus (plusieurs réunions d’ici décembre), les problèmes doivent être résolus par des pratiques et/ou des objectifs adaptés à la nouvelle donne.

### LES STATUTS DE L'ASSOCIATION « COMITÉ DES FÊTES »

#### ▪ Un rapport avec la mairie à préciser

##### – Des ambiguïtés dans qui fait quoi.

Dans les tâches effectuées par l’employé communal détaché (jusqu’à présent), voir ce qui relève de la mairie strictement, et ce qui relève strictement du CdF

*ex. : la brochure papier – qui liste l’ensemble des activités au planning estival semble relever de la mairie.*

#### ▪ Rapport aux autres associations

##### – Ce qui est du ressort du Comité des fêtes, et ce qui ne l’est pas

La nature du CdF est spécifique, il est « para-municipal », mais en même temps il organise ses propres activités. Ceci pose la question de son rapport aux autres associations.

*Est-ce de son ressort de diffuser les informations sur les animations des autres associations ?*

##### – Nécessité d’une coopération renforcée

⇒ Les présidents de chaque association sont invités à toutes les réunions, mais peu (ou pas) viennent : *causes ? remédiation ?*

⇒ Communication : on peut profiter des listes de contact de toutes les associations (mais pas directement, car risque de problème avec la CNIL ?) : donc chaque association pourrait répercuter toutes les infos diffusées par mail (liste CdF) sur ses propres listes (pour les activités, réunions et pour l’appel aux bénévoles).

#### ▪ Qui en sont les membres ?

En particulier, pour le vote aux AG décisives : **qui peut voter ?** (Bien sûr les membres de droit, dont bureau et présidents des associations)

⇒ Les bénévoles inscrits ?

⇒ D’autres membres cooptés ?

Remarque : les personnes présentes à une réunion « AG » ouverte n’ont a priori pas tous vocation à voter, s’ils ne sont pas impliqués directement : **comment définir ces votants** (= membres)

⇒ Le principe étant : pas de cotisation (*contrairement aux autres associations loi 1901 où l'adhésion octroie le statut de membre*).

## LES DIFFICULTÉS ACTUELLES DU CdF : COMMENT LES SURMONTER

### ▪ Un manque de bénévoles qui conduit à une surcharge de travail et à des découragements/démissions

Un constat (pas seulement local, mais général) : l'associatif manque de plus en plus de bénévoles.

On constate aussi (la chose est visible lors des réunions et des activités) un vieillissement des bénévoles, donc un renouvellement trop faible des engagements, en particulier des jeunes et des actifs.

- **Certaines causes sont connues, d'autres plus aléatoires**
- **Comment y remédier ?** (*Comment motiver pour plus de recrutement ? aménagement des dispositifs pour alléger les participations ? etc.*)

### ▪ Un meilleur partage des tâches est nécessaire ou un réajustement des activités aux forces mobilisables

Piste 1 : un agenda numérique a été mis au point par Stéphane, il permettra aux bénévoles de proposer plus aisément leurs services et une meilleure visibilité du planning annuel.

⇒ Il doit être mis en service pour voir son efficacité (*test possible avant ?*)

Piste 2 : à côté du bureau (*5 membres : peut-être un nombre à augmenter un peu ?*), il faudrait des responsables de certaines tâches (ex. : communication, coordination, etc.) ou de certaines actions (chaque animation proposée pourrait avoir un responsable qui pourrait gérer sa préparation selon son propre agenda).

Piste 3 : renoncer (*éventuellement provisoirement en attendant plus de bras disponibles*) à certaines animations trop coûteuses en bénévoles ? Ou les réajuster ?

## DES ACTIVITÉS À PROLONGER, COMPLÉTER ET RENDRE PLUS VISIBLES

### ▪ Des activités qui rencontrent un bon succès, mais sont très concentrées sur les deux mois d'été

Certes des animations sont proposées tout au long de l'année, mais il semble que certains habitants permanents trouvent qu'il n'y a pas assez d'offres sur le long de l'année.

Il a été aussi regretté la fin de certaines actions qui avaient lieu auparavant (*ex. apéro d'intégration des nouveaux habitants*) qui permettaient de **créer du lien social**.

⇒ Le problème des bénévoles serait sans doute moins aigu pour des animations ajoutées au fil de l'année (il semble plus difficile d'en trouver pendant les vacances)

⇒ Il serait donc souhaitable de **réfléchir à des animations nouvelles**, mais qui soient simples à réaliser et pas trop gourmandes en termes de bénévoles.

### ▪ Une synergie d'action doit être trouvée (ou renforcée) entre le CdF et toutes les associations de Saint Aubin qui proposent ponctuellement des animations diverses

Outre les animations du CdF, et celles directement organisées par la mairie (ex. cours de gym sur la plage), il y a non seulement en été, mais tout au long de l'année, **beaucoup**

**d'activités et d'animations** proposées par les différentes associations (culturelles ou sportives en particulier).

⇒ Mais l'information n'est ni uniforme, ni suffisante.

En outre, il y a **des problèmes de coordination** en ce qui concerne le **planning** (redondances fâcheuses sur certaines dates), mais aussi des **doublons** pour certaines activités (ex. concours de châteaux de sable – par CdF et club de voile)

⇒ Il faudrait peut-être désigner une personne responsable de cette coordination, ou trouver d'autres méthodes (*agenda partagé ? ou autre*).

L'Office de tourisme (qui va maintenant mettre en avant plus spécifiquement l'information de Saint Aubin - affichage séparé) est intercommunal / Côte de nacre).

⇒ N'y aurait-il pas intérêt à mettre en œuvre **une coopération renforcée** (en ce qui concerne toutes les animations estivales et sur le reste de l'année) **avec Bernières sur Mer et Langrune sur Mer** ? Géographiquement, certains habitants de Saint Aubin vivent très proches de l'une de ces deux villes, ils peuvent s'y rendre à pied – les trois formant une continuité territoriale. Il faudrait envisager plus de coopération et pas de concurrence (cela ne peut que renforcer mutuellement la fréquentation des animations).

### ▪ La question de la communication semble essentielle

- Il faudrait **observer ce que font d'autres communes** (en particulier celles de la Côte de nacre) : brochures, sites, réseaux sociaux (quels contenus ? quelles activités ?)
- Pour les **activités estivales** (brochure diffusée en boîte aux lettres et à l'Office du tourisme), **la communication dans la ville est en cours de réaménagement** – et donc d'amélioration (panneaux).
  - ⇒ Il faudrait sans doute compléter par d'autres modes de communication (en particulier à visée des plus jeunes)
- L'information sur **les animations diverses au cours des dix autres mois de l'année** (marchés de Noël, œufs de Pâques, bourse aux livres, mais aussi tournois sportifs ou événements ponctuels, etc.) semble plus dispersée.
  - ⇒ *Le CdF a-t-il vocation à coordonner ces informations (de par son rôle « paramunicipal ») ? ou est-ce du ressort de la mairie ?*
  - ⇒ *Comment augmenter la diffusion des informations ?*

### ▪ Enfin, il faudrait lier l'engagement environnemental de la mairie à l'organisation de toutes les animations proposées

« Tous les événements sportifs ou culturels ont une empreinte écologique forte en termes de consommation d'énergie, d'eau, de transports, etc. Mais ils peuvent aussi devenir un lieu de sensibilisation aux enjeux liés à l'environnement, en mettant en place des actions éco-responsables » [*Le Courrier des maires et des élus locaux* : Sylvie Luneau « Comment verdir les festivités locales », 26/08/2020]

- ⇒ Ceci peut constituer un challenge auquel peuvent être sensibles des jeunes, en particulier (+ écoles et collèges peuvent être ponctuellement mobilisés).
- ⇒ C'est encore l'occasion d'un partenariat renforcé entre le CdF et les autres associations de St Aubin.